

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN



MINISTÈRE DE LA SANTÉ

Cotonou, le 16 Décembre 2011

COMMUNIQUE DE PRESSE

ENFIN UN REGIME ASSURANCE MALADIE UNIVERSELLE AU BENIN !

Le Lundi 19 Décembre 2011, le Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, le **Docteur Thomas Boni YAYI** procédera au lancement officiel de l'initiative pour l'amélioration de l'accessibilité financière des populations aux soins de santé de qualité.

Cette initiative est aujourd'hui rentrée dans sa phase active avec la mise en place du **Régime d'Assurance Maladie Universelle pour tous (RAMU)**. Instauré par le gouvernement du Bénin, **le RAMU** vise à améliorer l'équité d'accès des populations à des soins de santé de qualité et la couverture sociale maladie destinée à protéger, à terme, l'ensemble de la population béninoise contre les conséquences financières du risque maladie.

En effet, la **Constitution du 11 décembre 1990 légitime**, en son **article 8**, l'accès à un niveau adéquat de protection sociale pour tous comme un droit fondamental et fait obligation à l'Etat d'assurer à ses citoyens un accès égal à la santé, à l'éducation, à l'information, à la formation professionnelle et à l'emploi.

Cette disposition constitutionnelle se justifie, entre autres, par le fait que la santé est la pierre angulaire de tout processus de développement, dans la mesure où elle contribue au bien-être individuel et collectif et assure ainsi à tout système de production la plus précieuse des ressources à savoir le capital humain. De ce fait, la santé est un bien irremplaçable et joue un rôle économique et social indéniable.

Selon un examen des comptes nationaux de la santé réalisé en 2003, **52%** des dépenses nationales de santé sont supportées par les ménages et **76%** de ces dépenses sont consacrées aux produits pharmaceutiques et autres biens médicaux.

A cet effet, au delà des avantages économiques et sociaux indéniables qu'elle offre, l'Assurance maladie universelle est un facteur d'intégration nationale et de cohésion sociale, un ciment d'unification, un instrument de paix sociale et de progrès.

En procédant au lancement du RAMU, le gouvernement du Bénin a décidé de rendre opérationnelle la volonté politique maintes fois affirmée, d'offrir une protection efficace contre le risque maladie à chaque Béninoise et à chaque Béninois quelle que soit sa catégorie sociale.

Prof. Ag. Dorothée A. KINDE- GAZARD.

Contact pour la presse : Cellule de Communication - Ministère de la Santé : 21 33 04 64